



François Pythoud / Barbara Ekwall, le 28 septembre 2006

Suivi de l'application du Plan d'action du sommet mondial de l'alimentation

5^{ème} Rapport de la Suisse sur les progrès
réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action
du sommet mondial de l'alimentation



**SUIVI DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU
SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

RAPPORT NATIONAL

Pays:	Suisse
Date du rapport:	Septembre 2006

Institution ou comité chargé de l'établissement du rapport

Secrétariat suisse de la FAO / Office fédéral de l'agriculture OFAG / DFE

Direction du développement et de la coopération / DDC / DFAE

Agents de coordination

Nom	François Pythoud, OFAG
	Barbara Ekwall, DDC
Fonctions	Secrétariat suisse de la FAO
	Chargée de programme, Section ONU-Développement, DDC
Téléphone	+41 31 323 44 45 +41 31 324 83 66
Télécopie	
Adresse électronique	Francois.pythoud@blw.admin.ch Barbara.Ekwall@deza.admin.ch

Section I: Questions de sécurité alimentaire prioritaires et progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation

La situation actuelle du pays du point de vue de la sécurité alimentaire, notamment des disponibilités alimentaires, de la stabilité des approvisionnements et de l'accès à la nourriture ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de réduction de la faim, sont indiqués ci-après:

Il n'existe pas d'insécurité alimentaire en Suisse.

Les études d'évaluation (telles que les évaluations d'impact, la comparaison entre les résultats et les objectifs) de programme ou de projet disponibles concernant le Plan d'action du SMA sont jointes au présent rapport et indiquées ci-après:

Il n'y avait aucune nécessité d'entreprendre une évaluations en Suisse.

Des informations concernant les programmes d'aide extérieure, avec l'indication de leur impact sur la réduction de la faim et des leçons apprises, sont données ci-après:

La Suisse a publié, en 1999, une brochure spéciale "Eradiquer la faim dans le monde". Cette publication a pour objectif de faire connaître les sept engagements du Plan d'action de Rome au public suisse. Des exemples illustrent les actions que la Suisse a déjà entreprises et qu'elle devrait entreprendre encore. Cette brochure contient également des prises de position d'œuvres d'entraide privée, car ces organismes possèdent une solide expérience dans la lutte contre la pauvreté et dans la promotion de la sécurité alimentaire. De même, des entreprises suisses interviennent à divers niveaux de l'approvisionnement alimentaire mondial. La brochure est annexée à ce rapport.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la coopération au développement suisse est en train d'élaborer une brochure "Assurer l'alimentation de demain" illustrant, à l'aide d'exemples concrets, comment la Suisse a contribué à la lutte contre la faim dans le monde, les résultats obtenus et les principales leçons tirées de cette expérience. Cette brochure viendra en complément au présent rapport national.

Section II: Suivi du Plan d'Action du Sommet mondial de l'alimentation

Engagement

Deux Nous mettrons en œuvre des politiques visant à éradiquer la pauvreté et l'inégalité et à améliorer l'accès physique et économique de tous, à tout moment, à une alimentation suffisante, adéquate du point de vue nutritionnel et sanitaire, et son utilisation efficace.

La réduction de la pauvreté au sens large représente la tâche centrale et l'objectif suprême de la coopération bilatérale et multilatérale de la Suisse. Celle-ci recourt à différents instruments pour mener cette tâche à bien: projets, programmes et aides budgétaires (générales ou sectorielles). Elle mise en particulier sur la collaboration avec des partenaires stratégiques pour réaliser les priorités du pays concerné, et vise à renforcer les programmes et les interventions systémiques. Dans ces programmes bilatéraux de coopération, la Suisse met l'accent sur le lobbying, la participation, l'autonomisation et le développement des capacités, en orientant ses activités sur les groupes défavorisés et marginalisés.

Les programmes concernant la gouvernance, l'égalité entre hommes et femmes, la prévention des conflits et le développement rural s'attaquent tous aux causes structurelles de la pauvreté et de la faim. Dans ce cadre, améliorer l'accès aux moyens de production, aux services, aux informations et aux technologies (y compris aux technologies de l'information et de la communication), ainsi qu'aux institutions et aux organes de décision peut contribuer à atténuer la pauvreté.

Lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) en 1996, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées jusqu'à 2015 au plus tard. Cet objectif, réaffirmé dans le contexte de la Déclaration du Millénaire et de l'Objectif du Millénaire pour le Développement No 1 (OMD1), ne pourra être atteint que si les efforts sont intensifiés à tous les niveaux.

Comme elle l'a réaffirmé lors du Sommet de l'alimentation - cinq ans après, la Suisse est résolue à s'attaquer au problème de la faim dans le monde. Etant donné que 70% des personnes souffrant de la faim vivent de l'agriculture, la coopération suisse au développement soutient en priorité les petits paysans et les éleveurs ainsi que les initiatives visant à générer des revenus dans les zones rurales. Les encadrés ci-dessous fournissent des exemples concrets de son engagement en vue de la réalisation de l'engagement 2 du SMA:

Postcosecha: des silos en métal pour réduire les gaspillages et pertes

En 2003, la Suisse a pu conclure le financement du programme régional Postcosecha. En introduisant une méthode plus efficace de stockage des récoltes, ce programme a permis de réduire la dépendance économique de la population rurale dans plusieurs pays d'Amérique centrale et du Sud, ainsi que des Caraïbes. La méthode repose sur la construction décentralisée de silos en métal destinés aux petites exploitations familiales. Aujourd'hui, quelque 400'000 familles recourent à cette nouvelle méthode de conservation des céréales.

Au fil du temps, la Suisse a considérablement développé son savoir sur la lutte contre la pauvreté dans les différents domaines de la coopération au développement. Elle s'attache actuellement à améliorer la gestion de ce savoir pour faciliter son transfert d'un continent à l'autre et pouvoir ainsi répondre à la demande africaine de silos à céréales peu coûteux mais fiables.

Promoting employment and revenue in rural areas

SDC is to a large extent involved in rural areas and therefore contributes to rural development that considers the interconnectedness of economic, social, and environmental aspects. In terms of rural economic development, SDC pursues an approach that i) is based on the concept of “making markets work for the poor”; ii) that contributes to the MDGs; and iii) that is based on well-founded experiences of the local context.

Recent milestones have been achieved in the field of skills development, enterprise development and financial services.

Economic concepts and analytical instruments such as Cluster Approach, Local Economic Development and Value Chain Analysis proved to be useful to promote *enterprise development* in rural areas. The challenge is that economic development creates employment that is accessible by the poor.

The delivery of *skill development* has to be reinvented – particularly in rural areas – to face the challenges of poverty reduction. It is particularly the case in areas where the state is not able to play its role. SDC contributes with innovative approaches, e.g. in Burkina Faso or Bangladesh but also through the promotion of a community of practice to exchange worldwide on the issue of skill development in rural area.

Rural finance has always been a strong focus of SDC's work related to the promotion of microfinance, credit and saving systems. This focus has been strengthened in recent years. For example, the last two years saw the emergence of new credit (and saving) programs for rural areas in Mozambique, North Korea and Moldova.

The overall challenge is to promote employment and income for marginalised populations in the non-farm sector but keeping in mind that agriculture is still and will remain in the near future the main engine of economic growth for rural areas.

Engagement

Trois Nous poursuivrons des politiques et méthodes participatives et durables de développement alimentaire, agricole, halieutique, forestier et rural dans les régions à potentiel élevé comme dans celles à faible potentiel, qui sont essentielles pour assurer des approvisionnements alimentaires adéquats et fiables au niveau des ménages ainsi qu'aux échelons national, régional et mondial, et lutterons contre les ravageurs, la sécheresse et la désertification, considérant le caractère multifonctionnel de l'agriculture.

La Suisse apporter un appui ferme à la recherche nationale et internationale en agronomie. Elle figure parmi les premiers Etats signataires du Traité international sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre duquel elle a œuvré en faveur de la création du Fonds mondial pour la diversité des cultures, le principal mécanisme de financement dans ce secteur. Ces dernières décennies, elle a également versé des contributions de l'ordre de 350 à 400 millions de CHF à la recherche agricole internationale. Elle estime notamment que le Groupe consultatif pour la recher-

che agricole internationale (GCRAI) est appelé à jouer un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et dans l'amélioration de l'alimentation et de la santé.

La Suisse accorde une grande importance à l'exploitation durable des ressources naturelles. Le principe de l'environnement durable, ancré dans sa politique extérieure, est une condition préalable et un élément constitutif d'un développement en faveur des pauvres. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (2002) a d'ailleurs confirmé cette orientation. Dépassant la définition stricte de l'OMD7, la Suisse souligne les corrélations plus larges entre la pauvreté et l'environnement ou encore entre la durabilité des systèmes de sécurité alimentaire et l'évolution de l'environnement mondial. C'est pourquoi elle recommande d'intégrer l'environnement dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ainsi que le respect de la nature dans les programmes de développement économique. Ses programmes bilatéraux et multilatéraux, de même que ses partenariats de recherche, s'emploient à promouvoir une exploitation durable des ressources naturelles et la diversité biologique dans l'agriculture.

En tant que château d'eau de l'Europe, la Suisse a toujours mis l'accent sur la gestion de l'eau dans sa coopération au développement. Elle a ainsi joué un rôle-clé dans l'élaboration du concept de gestion intégrée de l'eau, que le Conseil mondial de l'eau et le Partenariat mondial de l'eau prônent aujourd'hui au niveau international. Ce concept a conduit à une approche plus globale qui vise à assurer aux démunis un accès durable et abordable à de l'eau potable et à un système d'assainissement, et à permettre aux paysans pauvres de gérer l'eau avec efficacité. Seule une telle approche permet de briser les relations de cause à effet entre pauvreté, maladie et pollution de l'environnement. Pour appliquer une gestion intégrée de l'eau, la Suisse mise sur les deux principes que sont "l'eau pour les hommes" et "l'eau pour l'alimentation".

Engagement

Quatre Nous nous efforcerons de faire en sorte que les politiques concernant le commerce des denrées alimentaires et agricoles et les échanges en général contribuent à renforcer la sécurité alimentaire pour tous grâce à un système commercial mondial à la fois juste et axé sur le marché.

Progrès et résultats obtenus

La Suisse a tout intérêt à voir les échanges commerciaux s'ouvrir largement et met donc tout en œuvre pour que la libéralisation du commerce mondial dans le cadre des négociations internationales bénéficie aux pays en développement, en particulier aux PMA. C'est dans cet esprit que le Gouvernement suisse a adopté, en 2005, une nouvelle politique économique extérieure qui intègre, par souci de cohérence, la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans sa stratégie commerciale internationale.

Accès préférentiel au marché – agriculture

À l'exception des textiles, l'importation de produits industriels et manufacturés provenant des pays en développement n'est pas taxée. En 2003, la part des importations en franchise de douane provenant de pays en développement se montait à 53 % pour les pays en développement et à 62 % pour les pays les moins avancés (voir tableau 2).

Contrairement à la plupart des pays de l'OCDE, la Suisse n'impose pas de quotas aux importations de produits textiles et de l'habillement provenant de pays en développement et ses droits de douane sur les textiles demeurent pour l'heure relativement bas: 8 % pour les fibres synthétiques et 10 % pour les articles tricotés. Grâce au Système généralisé de préférences (SGP), ces droits ont été réduits de

moitié pour les pays en développement et ramenés à zéro pour les PMA. Les droits de douane sur les chaussures se montent à 3,3 % en moyenne, mais ont été supprimés pour tous les pays en développement.

La politique adoptée par la Suisse dans le domaine de l'agriculture repose sur une ouverture différenciée du marché, qui s'inscrit dans le cadre d'un processus permanent de réforme agraire. La Suisse ayant parfois rencontré des difficultés, en particulier en période de guerre, pour garantir sa sécurité alimentaire, elle a nettement favorisé, jusqu'au début des années nonante, une autonomie élevée dans ce domaine. À cet effet, elle a réglementé l'accès à son marché et subventionné la production. En conséquence, les prix intérieurs sont élevés. Compte tenu entre autres de la mise en œuvre du cycle d'Uruguay, la politique agricole est soumise depuis le début des années nonante à un processus de réforme agraire, qui vise notamment une réduction progressive des droits de douane et du soutien des prix. Les mesures de soutien requises pour assurer la durabilité de l'agriculture évoluent dans le contexte suivant: suppression des subventions versées en fonction du prix à la production et passage à un système de paiements directs indépendant de la production et conforme aux normes de l'OMC. La Suisse reste un grand importateur net de produits agricoles, ne parvenant à couvrir que 59 % de ses besoins en denrées alimentaires (2006).

Dans le secteur agricole des quotas spéciaux ont été mis en place: un pour les pays en développement sur le sucre de canne et un pour les PMA sur les graines oléagineuses et sur leurs dérivés. Dans le cadre d'un programme comparable à l'initiative «Tout sauf des armes» de l'UE, les PMA bénéficient depuis 2002 d'une réduction progressive de tous les tarifs douaniers. La franchise totale de droits et de contingents est prévue à partir du 1^{er} mars 2007.

Défis

Négociations au sein de l'OMC et Cycle de développement

Le cycle des négociations de Doha se doit de relever les deux grands défis suivants: d'une part, assurer aux pays en développement un meilleur accès aux marchés des pays industrialisés et des autres pays en développement pour les biens et les services qui revêtent de l'importance pour eux; d'autre part, définir la notion de «traitement spécial et différencié». La Suisse espère que les négociations de Doha – malheureusement suspendues depuis fin juillet 2006 – permettront de faire de grands progrès sur ces deux fronts et poursuit ces objectifs afin de créer le maximum de synergies entre sa politique commerciale et sa politique de développement.

Agriculture

En 2005, le soutien total accordé sous diverses formes aux agriculteurs suisses s'élevait encore à 68% de la valeur de la production agricole, atteignant ainsi le niveau le plus élevé au monde. La Suisse s'engage à appliquer la déclaration ministérielle de Hong Kong (déc. 2005): supprimer progressivement les subventions résiduelles à l'exportation et réduire sensiblement le soutien aux prix qu'elle accorde encore à l'agriculture. Elle est également prête à réduire ses tarifs douaniers et à augmenter ses quotas d'importation pour ouvrir davantage son marché aux produits agricoles et aux produits transformés. L'abaissement des droits de douane devra toutefois respecter les principes suivants: les prestations multifonctionnelles de l'agriculture, notamment celles fournies dans le domaine de l'environnement et du développement rural, seront maintenues et le processus d'ouverture aura lieu à un rythme politiquement et socialement supportable au vu de la pression concurrentielle et de la spécialisation de la production auxquelles doivent faire face les producteurs suisses.

Préférences

Le Gouvernement suisse veille à élargir ses préférences tarifaires non réciproques en faveur des pays en développement. Dans ce cadre, il examinera également la possibilité de simplifier les règles d'origine. En parallèle, selon les résultats du cycle de négociations de Doha, la Suisse reformera ses règles relevant du Système généralisé de préférences (SGP). Elle entend par ailleurs proposer aux pays industrialisés d'adopter des directives communes concernant le SGP ainsi que des préférences particulières en faveur des PMA, afin d'accroître la prévisibilité des préférences.

L'évolution future de la politique agricole est réglée dans le cadre de la Politique agricole 2011 (PA 2011). La PA 2011 prévoit la réduction du soutien du marché et la suppression des subventions à l'exportation, avant la date prévue par l'OMC, ainsi que la réduction des droits de douane perçus sur les céréales et les aliments pour animaux. Ce sont des éléments positifs pour les pays en développement. Leurs exportations auront de meilleures chances sur le marché suisse, notamment parce que la production aura tendance à se déplacer vers la production laitière. La PA 2011 répond donc aussi à des déclarations non contraignantes d'organisations internationales, qui revendiquent un meilleur accès au marché pour les pays en développement. C'est en particulier le cas de la suppression totale des barrières douanières pour les pays en développement les plus pauvres.

Engagement

Cinq Nous nous efforcerons de prévenir les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme, d'y être préparés, et de répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement et renforce la capacité de satisfaire les besoins futurs.

Dans les situations d'urgence, l'aide alimentaire compte parmi les principaux instruments de la Suisse pour répondre aux besoins alimentaires provisoires d'urgence, d'une façon qui stimule la reprise, le redressement et le développement. La Suisse s'est également fortement engagée en faveur de la mise en place de mécanismes d'intervention immédiate efficaces et efficaces aux niveaux international, régional national et local (voir encadré ci-dessous).

Mise en place des mécanismes d'intervention immédiate efficaces et efficaces

Sur le plan global, la Suisse a activement soutenu la préparation et la tenue de la Conférence internationale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue du 18 au 22 janvier 2005 à Kobé (Hyogo, Japon). Elle a présidé les travaux ayant abouti à l'adoption du "Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes". La Suisse continuera de s'engager par des actions bilatérales et multilatérales en faveur de la réduction des facteurs de risque sous-jacents et dans le renforcement de la préparation pour optimiser les interventions à tous les niveaux lorsque les catastrophes se produisent.

La promotion de la sécurité alimentaire est réaffirmée dans le "Cadre d'action de Hyogo" en tant que pratique qui favorise la résilience des collectivités face aux risques de toute nature, en particulier dans les zones sujettes aux sécheresses, aux inondations, aux cyclones et autres aléas qui peuvent compromettre les moyens de subsistance fondés sur l'agriculture.

Sur le plan opérationnel, la Suisse soutient la mise en œuvre d'une approche intégrée de la gestion des risques sur les plans national et international. Elle a d'autre part initié des projets innovants tels que des projets d'aide financière directe pour venir en appui aux instruments classiques d'aide humanitaire dans les situations d'urgence: Des contributions en espèces qui ne sont assorties d'aucune condition particulière ont ainsi été accordées aux communautés affectées par des catastrophes naturelles ou des conflits pour leur permettre de trouver un logement temporaire ou pour accélérer les travaux de reconstruction. Les expériences documentées dans divers contextes et dûment évaluées font apparaître que de tels projets d'aide financière directe (dons ou système de "bons"), lorsqu'elles sont adéquatement préparées et accompagnées, présentent des avantages non négligeables sur les apports en nature (aide alimentaire et assistance matérielle) notamment pour les populations touchées.

Engagement

Sept Nous exécutons ce Plan d'action, et assurerons son contrôle et son suivi, à tous les niveaux en coopération avec la communauté internationale.

Outre la mobilisation des énergies nationales, la mise en œuvre efficace du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation exige une coopération internationale intense et un processus de suivi aux niveaux national, régional et mondial.

Pour réaliser le Plan d'action de Rome, ainsi que les OMD, d'ici 2015, les donateurs doivent mieux cibler leur aide au développement et aligner leurs programmes sur les besoins et les priorités des pays bénéficiaires. Il importe aussi de simplifier la mise en œuvre de l'aide, en harmonisant davantage les pratiques et les procédures des pays donateurs et bénéficiaires ainsi que celles des institutions multilatérales. Il s'agit avant tout de mieux coordonner la gestion du financement, de l'évaluation du suivi et de l'acquisition des ressources, et de veiller à une répartition judicieuse du travail entre les donateurs. Lors d'une conférence réunie à Rome en 2003, cette volonté a pour la première fois été inscrite dans une déclaration. Au printemps 2005, les progrès accomplis ont été évalués et des mesures concrètes de la part des pays donateurs et bénéficiaires identifiées dans la "Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide". Pour sa part, la Suisse soutient pleinement les efforts actuels pour accroître l'efficacité de l'aide par le biais d'une meilleure coordination entre les différents acteurs de la coopération au développement.

La coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies, y compris avec les institutions de Bretton Woods, sont essentielles au suivi du Sommet mondial de l'alimentation. La Suisse s'est fortement engagée dans les débats et négociations sur les réformes des activités opérationnelles du système onusien, en mettant l'accent sur une meilleure coordination au niveau national. Elle est à plusieurs reprises intervenue dans ce sens lors de sa participation aux organes de la FAO, persuadée qu'une meilleure intégration de la FAO dans le système opérationnel du système des Nations Unies est indispensable.

Améliorer l'efficacité dans le système opérationnel onusien

D'importantes réformes sont en cours concernant les activités opérationnelles du système des Nations Unies. Il importe, pour la FAO, de participer pleinement à ces efforts, indispensables pour accroître l'efficacité de son action au niveau des pays, c'est-à-dire au niveau où elle a potentiellement le plus grand impact sur la réalisation du Plan d'action de Rome et les OMD.

La Suisse a été l'initiateur de la Résolution de la Conférence de la FAO 13/2005 visant à la mise en œuvre, par la FAO, de la résolution de l'Assemblée générale 59/250 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette résolution est une étape importante, au plan législatif, pour une plus grande intégration de la FAO dans la famille onusienne et représente un élément important en vue de l'amélioration de l'efficacité, de l'impact et de la pertinence de l'action de la FAO au niveau des pays.

La réalisation du droit à l'alimentation pour tous

La Suisse joué un rôle-clé dans la formulation des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Conseil de la FAO en novembre 2004. Elle a soutenu ce processus financièrement et continue à apporter une contribution à la FAO en vue de la concrétisation des directives.

La Suisse contribue également à la promotion du droit à l'alimentation et au développement d'analyses et de recherches dans ce domaine en soutenant financièrement une unité de recherche au sein de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement à Genève. Cette unité de recherche soutient également le travail du Rapporteur spécial pour le droit à l'alimentation.